



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 82

Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

ORTHOGRAPHE - EDUCATION

A la rentrée 2016, les manuels scolaires pourront faire référence, tout comme dans le cadre des programmes précédents adoptés en 2008 lorsque Xavier Darcos était ministre de l'Education nationale, aux rectifications de l'orthographe adoptées en 1990. Il ne revient pas au ministère de l'Education nationale de déterminer les règles en vigueur dans la langue française. Ce travail revient à l'Académie française depuis Richelieu. Ces rectifications sont une référence mais ne sauraient être imposées, les deux orthographe sont donc justes.

A la rentrée 2016, les manuels scolaires pourront faire référence, tout comme dans le cadre des programmes précédents adoptés en 2008 lorsque Xavier Darcos était ministre de l'Education nationale, aux rectifications de l'orthographe adoptées en 1990 par le conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française. Ces rectifications touchent environ 2400 mots.

Il ne revient pas au ministère de l'Education nationale de déterminer les règles en vigueur dans la langue française. Ce travail revient à l'Académie française depuis Richelieu, qui assigna pour principale fonction à cette instance de donner des règles certaines à notre langue :

- Le conseil supérieur de la langue française a adopté en 1990 des rectifications de l'orthographe, approuvées par l'Académie française. Les éléments sont disponibles sur le site de l'Académie française : http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications_1990.pdf L'orthographe en vigueur est aussi disponible via le dictionnaire de l'Académie française.

- Dans son discours à l'époque, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon, rappelait : *« Il a été entendu que les propositions des experts devraient être à la fois fermes et souples : fermes, afin que les rectifications constituent une nouvelle norme et que les enseignants puissent être informés précisément de ce qu'ils auront à enseigner aux nouvelles générations d'élèves ; souples, car il ne peut être évidemment demandé aux générations antérieures de désapprendre ce qu'elles ont appris, et donc l'orthographe actuelle doit rester admise ».*

Ces règles sont une référence mais ne sauraient être imposées, les deux orthographe sont donc justes :

- **Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications** de l'orthographe proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française (Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990).

- **Pour l'évaluation, il tient également compte des tolérances** grammaticales et orthographiques de l'arrêté du 28 décembre 1976 (Journal officiel de la République française du 9 février 1977)

AGRICULTURE – ELEVAGE – MOBILISATION EUROPEENNE

Il faut trouver les alliés en Europe avant la réunion des ministres de l'agriculture européens le 15 février prochain. C'est pourquoi Stéphane Le Foll a déposé ce jeudi des propositions à la Commission européenne, afin de faire face aux crises agricoles, en particulier pour ce qui concerne les secteurs laitier et porcin : tout doit être fait diplomatiquement pour lever l'embargo sanitaire russe sur le porc ; la France souhaite la mise en place de mesures ponctuelles de soutien des marchés face à l'excédent

de production (stockage privé, relèvement temporaire prix d'intervention poudre de lait/beurre) ; plus globalement, il est plus que jamais nécessaire de débattre de nouveaux outils de régulation des marchés. Le Président de la République et la Chancelière Angela Merkel évoqueront ces questions dimanche lors de leur rencontre à Strasbourg. Par ailleurs, demande forte des professionnels, un décret rendant l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait, obligatoire pour les produits transformés sera proposé et notifié à la Commission. Dans le projet de loi « Sapin II » en cours de finalisation et qui sera prochainement discuté au Parlement, des mesures renforceront l'équilibre entre producteurs et industriels/distributeurs. Le gouvernement appelle une nouvelle fois ces derniers à participer à l'effort de solidarité envers les producteurs dans le cadre des négociations commerciales qui se déroulent actuellement. La mobilisation de l'Etat est totale.

La France « prend ses responsabilités et [...] essaie de faire bouger les choses » au niveau européen face aux crises agricoles - 3 crises de marchés, 2 crises sanitaires (S. Le Foll, 04/02/16).

« Pour faire bouger les choses, il y a de la méthode, il y a aussi de l'organisation. Il faut trouver des alliés en Europe », avant la réunion des ministres de l'agriculture européens le 15 février prochain (S. Le Foll, 04/02/16). La France a donc déposé aujourd'hui des propositions à la Commission européenne, sous la forme d'un texte mémorandum, discutées avec les professionnels.

Il s'agit de prendre des mesures européennes pour faire face aux crises agricoles en particulier pour ce qui concerne les secteurs laitier et porc :

- **Il faut que tout soit mis en oeuvre pour lever l'embargo sanitaire russe sur le porc** (mis en place depuis janvier 2014 après des cas de peste porcine en Pologne), qui aggrave l'embargo politique lié au conflit ukrainien. Une action diplomatique énergique doit être engagée rapidement par la Commission en ce sens.
- **La France souhaite débattre de nouveaux outils de régulation des marchés** notamment dans les secteurs du lait et de la viande de porc, afin de limiter la production quand le marché est saturé.
- Plus rapidement, **il s'agit de mettre en place des mesures ponctuelles de soutien des marchés** (poursuite du dispositif de stockage privé, mesure d'indemnisation pour réduction de cheptel, relèvement temporaire du prix d'intervention sur la poudre de lait/beurre).
- **La France demande également le développement d'un véritable outil de crédit export européen** qui faciliterait la recherche de débouchés.
- Enfin, **un groupe à haut niveau sur le secteur laitier doit être mis en place rapidement** afin de revoir les mécanismes d'intervention, de favoriser la maîtrise de la production en période de prix bas ou encore d'aider à la modernisation du secteur.

Le couple Franco-allemand débattrra précisément de ces questions ce dimanche à Strasbourg lors de la rencontre entre le Président de la République et la Chancelière Angela Merkel.

Par ailleurs s'agissant de la traçabilité de l'origine des viandes dans les produits transformés, au regard de la volonté de nombreux acteurs professionnels, **Stéphane Le Foll et Emmanuel Macron proposeront un décret rendant l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait, obligatoire pour les produits transformés**. Il sera notifié à la Commission européenne dans les prochains jours. Pour rappel, la France a déjà porté ce dossier à Bruxelles, avec Benoît Hamon, suite au scandale des lasagnes à la viande de cheval.

Enfin pour une plus grande considération des éleveurs dans les négociations commerciale, dans le nouveau projet de loi pour la transparence et la modernisation de la vie économique (loi « Sapin II »), qui sera discuté prochainement, le gouvernement proposera : de permettre de casser une réforme de marchandisation des contrats laitiers (marchandisation en hausse avec la fin des quotas) et ne pas pénaliser ainsi des jeunes qui s'installent ; de sanctionner de manière forte les entreprises refusant de publier leurs comptes (aujourd'hui sanctions pas assez dissuasives) ; d'intégrer la référence au prix payé au producteur dans les contrats passés entre industriels et la grande distribution.

D'ores et déjà, dans le cadre des négociations commerciales en cours jusqu'à fin février, le gouvernement appelle les industriels et les distributeurs à participer à l'effort de solidarité envers les producteurs, en n'accentuant pas la pression sur les prix, dans un esprit responsable envers ceux qui nous nourrissent.

PREVISIONS ECONOMIQUES

La Commission européenne a publié ces nouvelles prévisions économiques pour la France. En 2015, la reprise effective de la croissance s'est engagée et la France devrait avoir respecté, et même dépassé,

pour la 2^{ème} année consécutive, ses engagements en termes de déficit. En 2016, la prévision de croissance de la Commission est ajustée dans les mêmes proportions que chez nos partenaires, de -0,1 point, en raison du contexte international ; D'après la commission, la France devrait respecter son engagement de ramener le déficit à -3,4% en 2016 (l'objectif est maintenu, malgré l'inflation plus faible que prévu). En 2017, la Commission voit la croissance accélérer encore ; s'agissant du déficit, comme tous les ans, la Commission fait des prévisions « à politique inchangée » et n'intègre pas l'intégralité du plan d'économies. Si on rajoute à sa prévision de 3,2% les économies prévues par le gouvernement, le retour sous 3% en 2017 apparaît ainsi tout à fait atteignable.

La Commission européenne a publié ces nouvelles prévisions économiques pour la France :

- D'abord sur le passé :

- Pour la seconde année consécutive, la France devrait avoir respecté en 2015 et même dépassé ses engagements en termes de déficit. La Commission recommandait -4%, elle attend désormais -3,7% (ce chiffre sera connu fin mars).
- 2015 aura en outre été la première année de reprise effective (+1,1%), après trois ans de stagnation. L'objectif du gouvernement (1%), arrêté à l'été 2014 et qualifié à l'époque d'optimiste par certains observateurs (HCFP), est atteint et même dépassé.
- Certes cette croissance 2015 devrait être légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro (a priori de l'ordre de 1,5%, connu le 15 février) mais il est utile de rappeler que la situation des états membres est très disparate. Bien entendu, l'Allemagne affiche de bonnes performances, car elle a su mener les réformes nécessaires en temps utile ce que nous nous efforçons de faire aujourd'hui. L'Espagne connaît une croissance forte, ce qui est bienvenu après une telle récession et il lui reste du chemin à faire car l'activité y est encore significativement inférieure à son niveau de 2008. L'Italie se remet par ailleurs difficilement de plusieurs années de récession.

- Ensuite sur 2016 :

- D'après la Commission, la France devrait pouvoir respecter son engagement de ramener le déficit à -3,4% en 2016 (pour mémoire, dans le PLF2016, nous avons un objectif encore plus ambitieux, à 3,3%). Les temps ont donc changé, les Français tiennent leurs engagements sans demander un délai tous les 6 mois. Cela est permis par une politique budgétaire résolument sérieuse et prudente mais également par le chemin d'assainissement des finances publiques compatible avec le retour de la croissance défini fin 2014.
- La Commission revoit sa prévision de croissance de +1,4 à +1,3%, compte tenu des risques portés par le contexte international. Cette faible révision (-0,1%) reste marginale d'autant que le chiffre du 4^{ème} trimestre n'était pas connu lors de cette prévision. En outre, cette baisse n'est pas propre à la France, elle concerne également la zone euro dans son ensemble, y compris l'Allemagne ou l'Italie dans les mêmes ampleurs.
- La Commission n'a pas pris en compte le Pacte pour l'emploi présenté fin janvier, cela explique pourquoi le chômage reste stable en 2016.
- A noter aussi qu' « il y aura une inflation plus basse » que prévu. Par conséquent, « il y aura une forte révision à la baisse des prévisions ». « On sera à quelque chose entre 0 et 1% ». Pour autant, « nous avons des objectifs de déficit public pour 2016. Ils seront tenus comme ils ont été tenus en 2015 », avec des ajustements le cas échéant, « comme cela a été fait en 2015 » (M. Sapin, 04/02/16).
- Au-delà, « nous n'avons plus intérêt globalement à une baisse des prix du pétrole. Les effets déstabilisants deviendraient supérieurs aux effets bénéfiques pour notre économie ». En effet, « lorsqu'il baisse, c'est une bonne chose évidemment pour nous tous. Mais quand il baisse trop, il devient un élément déstabilisant pour l'économie mondiale, en particulier pour les pays qui vivent principalement » de leurs exportations de pétrole (M. Sapin, 04/02/16).

- Enfin sur 2017 :

- Bonne nouvelle la commission voit la croissance accélérer encore. S'agissant du déficit (supérieur à la cible de 3%), il est bien trop tôt pour juger d'autant que la Commission n'intègre pas l'intégralité du plan d'économies (prévisions faite à « politique inchangée »). A ce titre, il est utile de rappeler que ce problème

méthodologique se pose chaque année. Ainsi dans son exercice de février 2015, la Commission anticipait alors un déficit de -4,1% pour 2016, à politique inchangée, contre -3,4% aujourd'hui.

- Et de manière plus générale :

○ **La France est devenue un bon élève** avec une appréciation de « globale conformité » de la situation de nos finances publiques au regard des règles communes. Là où en 2014, nous étions regardés comme l'un des mauvais élèves, nous ne faisons désormais plus parti de cette catégorie, quand d'autres Etats rencontrent toujours des difficultés à atteindre leurs cibles.

SECURITE – TEMOIN ATTENTATS PARIS

Les ministères de la Justice et de l'Intérieur ont « une responsabilité » s'agissant de la témoin-clé qui a permis de localiser les terroristes de Saint-Denis et notamment A. Abaaoud : celle « de ne pas exposer la vie de cette personne » et de ne pas faire « du bruit sur ce sujet-là ». Il convient de « traiter discrètement cette question comme nous nous employons à le faire ». « Tous ceux qui diffusent des interviews [...] lui font prendre un risque ». « La meilleure manière d'agir est de se taire ». Le gouvernement fait « ce qu'il faut dans un contexte extrêmement compliqué compte tenu du sujet [...], de façon extrêmement responsable. Mais la responsabilité n'est pas nécessairement la chose la plus partagée » aujourd'hui (B. Cazeneuve, 04/02/16). Aussi, suite à la diffusion de plusieurs reportages sur la témoin, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour violation

BREXIT

La France est favorable à ce que le Royaume-Uni reste dans l'Union européenne. Le président du Conseil européen a fait des propositions qui permettront sans doute de trouver des solutions : sur la place du Royaume-Uni dans l'UE, sur les droits des parlements nationaux, le respect mutuel entre les Etats membres de la zone euro et les autres, les prestations sociales. Il convient d'examiner soigneusement l'ensemble de ces propositions, qui vont faire l'objet d'échanges au niveau européen dans la perspective du Conseil européen des 18 et 19 février. Naturellement, certains points devront être approfondis. La France attachera un prix tout particulier à ce que ces propositions préservent l'intégrité et le bon fonctionnement du marché intérieur. Il faut, en effet, faire attention à ce que d'une manière ou d'une autre, ce qui est sur la table ne vienne mettre en cause les règles, qui doivent être les mêmes pour les uns ou pour les autres.

Source Porte-parolat du Gouvernement – 5 février 2016